

La commune propose son service de broyage à domicile de déchets verts

Les tonnages de déchets verts collectés sur les quatre déchetteries du SMIDOM sont en constante augmentation et approchent des 5000 tonnes.

En principe, plus de 80% de ces matières organiques pourraient être valorisées au jardin. Pour y parvenir, des gestes simples existent comme le compostage, le paillage, le mulching et bien d'autres.

Pour vous permettre d'intégrer cette démarche, la commune de MEZERIAT met à votre disposition un service de broyage des branches à domicile. Vous obtiendrez ainsi du broyat qui vous permettra de réaliser un compost de qualité et/ou un paillage efficace.

Les intérêts du broyage :

- Broyer pour obtenir du broyat, une matière sèche et fibreuse nécessaire à la création de compost de qualité (à mélanger avec les déchets de cuisine et quelques branchages).
- Broyer pour pouvoir valoriser toutes les matières organiques à domicile.
- Broyer : une alternative au feu, le brûlage étant interdit par arrêté préfectoral.
- Broyer pour gagner du temps et se dispenser des trajets à la déchetterie.

Le service proposé est payant, il consiste à broyer des déchets verts issus de la taille d'arbustes et/ou d'arbres pour les habitants du territoire de la commune. Le service est assuré exclusivement à destination des particuliers, soit tout ménage résidant sur le territoire de MEZERIAT. Les professionnels sont exclus de ce service.

La prestation de broyage est limitée à 25 m³ de branchages par intervention ou à l'atteinte de la durée limite expliquée ci-dessous. Les équipes sont autorisées au maximum d'intervenir pour 25 m³ ou 2 heures.

L'intervention sera réalisée selon un calendrier défini par la commune. Deux campagnes de broyage seront prévues chaque année :

- une au printemps de février à mi-mars,
- une à l'automne de mi-octobre à mi-novembre.

Les plages horaires sont les suivantes : 9h00-11h30 et 14h00-16h30.

Les dates et plages horaires seront confirmées par voie d'affichage et sur Panneaupocket avant chaque saison.

Consultez le règlement : [Règlement](#)

Téléchargez le formulaire d'inscription : [Formulaire](#)

